



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 038-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.60

Déposée le : 06.03.2023

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS (Stampfli, Wabern) (porte-parole)
PS-JS (Müller, Langenthal)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Transports publics dans le canton de Berne (bis) : réduire les prix des billets !

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter dans un rapport les mesures qui permettraient de faire baisser sensiblement le prix des billets de transports publics. Pour ce faire, il cherche en particulier à collaborer avec les entreprises concernées ainsi qu'avec la Confédération.

Développement :

Lors de la session de printemps 2022, le Grand Conseil a adopté à une nette majorité la motion 133-2021 « Transports publics dans le canton de Berne : passer à la vitesse supérieure ? ». Celle-ci réclamait une augmentation sensible de la part des transports publics (TP) dans la répartition modale grâce au développement des TP aussi bien en ville qu'à la campagne. Or, pour que ce développement ait bel et bien un effet durable, il faut non seulement améliorer les liaisons et renforcer les cadences, mais aussi offrir des coûts plus bas pour les voyageuses et voyageurs. D'où la nécessité, à présent, de réduire les prix des billets dans une deuxième étape.

En automne 2022, le Surveillant fédéral des prix a en effet constaté que les déplacements en TP coûtent trop cher en Suisse. Alors que les dépenses mensuelles pour les véhicules de tourisme ont baissé de 3,1 % entre 2015 et 2019, les dépenses moyennes des ménages pour l'utilisation des TP ont augmenté de 11,3 % durant cette période. Les déplacements en TP sont donc devenus nettement plus chers pour les gens, ce qui pèse sur leur pouvoir d'achat. Si l'objectif n'est pas seulement de maintenir mais d'augmenter sensiblement la part des voyageuses et voyageurs en TP, le prix des billets doit être adapté au pouvoir d'achat et baisser de manière générale. Cela est également judicieux d'un point de vue économique, car plus les prix sont bas, plus les gens se déplacent en TP et participent à leur financement.

Le canton de Berne ne peut pas obtenir seul une telle baisse des prix en faisant cavalier seul. Il doit s'y atteler en collaboration avec les entreprises de TP et la Confédération. C'est pourquoi il

doit se rapprocher d'elles et élaborer des mesures appropriées afin d'obtenir une réduction générale et significative des prix. Ainsi, les TP deviendront plus attrayants et abordables pour tout le monde. Les efforts dans ce sens permettront d'augmenter la part des transports publics, de renforcer le pouvoir d'achat et de protéger l'environnement.

Destinataire

– Grand Conseil